



# CHARTRE DES JEUNESSES SPORTIVES LURONNES

## Saison 2021 - 2022

Les Jeunes Sportives Luronnes sont affiliées à la Fédération Française de Football à travers la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté. Les sociétaires sont obligatoirement licenciés et en conformité avec les réglementations en vigueur concernant leur catégorie et les autorisations médicales obligatoires.

Ce document représente une charte passée entre les joueurs, l'encadrement et le club.

**Signer une licence, c'est s'engager en tant que joueur, dirigeant, éducateur ou entraîneur à respecter l'Éthique du football en général et les règles particulières du club** (définies par le comité des JSL.)

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié doit avoir :

- **Pris connaissance et respecter le règlement intérieur du club** (représentant légal pour les mineurs)
- **Acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle dans le respect du règlement intérieur**

Les dirigeants se tiennent à la disposition de tous pour écouter les doléances.

### LE RÔLE DE CHACUN

#### LE JOUEUR :

- Tout joueur se doit d'être poli envers tous membres du club, personnels des installations sportives et adversaires.
- Tout joueur doit être présent aux entraînements et doit honorer les convocations aux matchs. En cas d'empêchement, il doit avertir l'entraîneur le plus rapidement possible.
- La tenue du joueur doit être adaptée à la pratique du football : chaussures, **protège-tibias** et shorts.
- Il doit respecter le matériel et les locaux du club ainsi que ceux des autres clubs.
- Tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses coéquipiers, des joueurs adverses et de tous les officiels.
- Le port de vêtements aux couleurs et logo du club est demandé lors de toutes les manifestations officielles (matchs, tounois, etc)
- Tout joueur pris en flagrant délit de dégradation ou de vol dans l'enceinte du stade sera immédiatement exclu de toutes activités au sein du club pendant une ou plusieurs saisons et devra rendre des comptes à la commission de discipline.

#### L'ENTRAÎNEUR/ÉDUCATEUR :

- Tout entraîneur/éducateur se doit d'être poli envers tous membres du club, personnels des installations sportives, parents, adversaires et arbitres
- L'entraîneur a toute autorité en matière de choix techniques, tactiques pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne. **Il doit dans ces tâches faire preuve d'une totale impartialité.**
- **Tout entraîneur doit être, par son comportement, un exemple pour ses joueurs.**
- Il est tenu de fermer soigneusement tout ce qui a été ouvert (locaux, vestiaires, bureaux et ordinateur ...).
- Il est responsable du rangement du matériel après utilisation.

- Il est responsable des tenues de match de son équipe (lavage, pliage et rangement).

### **LES PARENTS :**

- En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant.
- Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements, en s'assurant que l'encadrement est présent.
- Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînement et de matchs.
- Accompagner l'équipe le plus souvent possible ou s'assurer qu'il y ait assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ.
- En cas d'absence pour un match ou un entraînement, prévenir le dirigeant le plus tôt possible
- Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.
- Ils peuvent s'investir au sein du club s'ils le souhaitent.

### **TOUT LICENCIÉ ET PARENTS**

Chaque adhérent s'engage à participer aux différentes manifestations organisées par les JSL. Les personnes désirant participer aux activités sportives du club et festivités sont cordialement invitées à se présenter au secrétariat.

\* \* \*

### **Engagement saison 2021/2022**

#### **JOUEUR**

NOM :

PRÉNOM :

CATÉGORIE :

À

Le :

Signature :

Par cette charte, je déclare avoir pris connaissance de cette charte d'engagements vis-à-vis des Jeunesses Sportives Luronnes.

Ainsi, je m'engage à la respecter.

#### **ÉDUCATEUR**

NOM :

PRÉNOM :

À

Le :

Signature :

**LE CLUB**

La Présidente, **Mme Joëlle PARISOT**